général Dodds. Quand il aura conféré avec lui, il s'efforcera de faire au Bénin une colonie dans laquelle il y aura le moins de troupes, le moins de fonctionnaires possible et le plus de commerçants et d'agriculteurs possible. (Très bien. Appl. au centre).

M. le Provost de Launay. — Voilà quinze ans qu'on nous dit cela. (Très bien à droite).

M. Delcassé. — J'y suis absolument décidé, je présenterai, l'heure venue, un plan d'organisation au Bénin. (Appl. au centre).

DISCOURS DE L'AMIRAL RIEUNIER

L'Amiral Rieunier, ministre de la marine. — Je demande d'abord à communiquer une dernière dépêche du général Dodds, arrivée aujourd'hui même...

Voix à droite. — Le coup de la dépêche, nous connaissons çà. (Rires.)

L'Amiral Rieunier... et d'après laquelle Behanzin serait dans un grand affaiblissement moral et matériel.

Le brave ministre éprouve les difficultés d'un loup de mer à faire cette lecture, ce qui provoque force rires.

M. Turrel fait remarquer qu'on fait du bruit, même au banc des ministres. (Rires).

L'Amiral Rieunier. — Cette dépêche prouve que la situation s'améliore de jour en jour. Quant à l'état sanitaire des troupes, il est en progrès.

Le gouvernement a rapatrié la plupart des hommes malades, toutes les mesures sont prises.

Le gouvernement rend hommage aux sociétés de secours qui ont prodigué à nos soldats les soins dont ils avaient besoin. (Très bien, très bien.)

INTERVENTION DE M. LE HÉRISSÉ

M. Le Hérissé. — Il résulte des déclarations de M. Delcassé que l'accord entre le ministre et le général Dodds n'est pas absolu.

On ne voulait accorder au général que la moitié de ce qu'il demandait. (Rumeurs au centre).

Cris : Vous avez mal compris.

M. Delcassé. — C'est vrai, mais finalement le général Dodds a obtenu tout ce qu'il demandait. La question est de savoir s'il faudrait tout maintenir.

M. Le Hérissé. — Le général va venir à Paris. Je demande si vous avez reçu de la Chambre le mandat d'organiser une colonie au Dahomey. (Très bien à droite). Vous aviez un mandat étroit : celui de châtier Behanzin, qui avait insulté notre drapeau; c'est pour cela seulement qu'on vous a donné les crédits. (Applaudissements à droite).

Nous avons assez de cette expansion coloniale; il ne vous reste plus qu'à revenir à la côte et vous y installer fortement. (Vociférations au centre.)

L'orateur dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, affirmant sa volonté de ne pas entreprendre une conquête coloniale nouvelle, passe à l'ordre du jour. »

DISCOURS DE M. LE PROVOST DE LAUNAY

M. Le Provost de Launay. — Je suis absolument de l'opinion de M. Le Hérissé. Le gouvernement se laisse guider au jour le jour par les événements. (Très bien à droite.)

On parle de manœuvres politiques. (Rires ironiques au centre). Or, il y a un an, sur cette question du Dahomey, nous étions divisés, sans distinction de partis. (Applaudissements à droite). En face de l'étranger nous sommes tous unis. (Longs applaudissements à droite).

Le gouvernement doit déclarer s'il entend faire là-bas de la politique directe ou de la politique anglaise. (Applaudissements à droite).

DISCOURS DE M. DE MUN

M. de Mun *(mouvement d'attention.)* — La question n'est pas de savoir si la France a intérêt à s'établir sur la côte du Dahomey; s'il faut établir son influence sur le pays, s'il faut poursuivre Béhanzin jusqu'à ce qu'il ait cessé d'être dangereux. (Bruits.)

Il faut que le gouvernement dise franchement ce qu'il pense. Il ne saurait convenir d'évacuer le Dahomey, au moment où la puissance de Samory, vient d'être détruite (Très bien.)

RÉPLIQUE DE M. DELCASSÉ

M. Delcassé. — Oui, nous voulons rester au Dahomey. Comment y resterons-nous? c'est le secret de l'avenir. (Rumeurs.)

M. Jamais, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies, explique sa conduite passée et se rallie aux déclarations du gouvernement.

La discussion est terminée.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies déclare que le gouvernement réclame l'ordre du jour pur et simple.

Cet ordre du jour, qui a la priorité, est mis aux voix.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

Voici le résultat du scrutin : Votants : 498; majorité absolue 249.

Pour 312; contre 186.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

INTERPELLATION DE M. POURQUERY DE BOISSERIN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Pourquery de Boisserin, sur le décret pris le 22 février, accordant une concession nouvelle de prise d'eau de la Buranze.

Le député de Vaucluse incrimine les bureaux des ministères, qui cherchent toujours à échapper au contrôle.

M. de Gasté, de son banc, interrompant. — Nous ne sommes pas en nombre. (Rires). Il n'y a certes pas 50 députés en séance.

M. Pourquery de Boisserin. — Le ministre a aliéné une partie du domaine public par un simple décret, alors qu'une loi est nécessaire.

INCIDENT

M. Viger, ministre de l'agriculture. — Le fait que vous critiquez s'est produit bien souvent.

M. Pourquery de Boisserin. — C'est une thèse scandaleuse. (Bruit au centre.)

M. le Président. — Retirez le mot. (Applaudissements.)

M. Pourquery de Boisserain. — *Je ne retire que le* mot.

L'orateur termine en déposant un ordre du jour motivé.

RÉPLIQUE DU MINISTRE

M. Viger, ministre de l'agriculture, conclut à la régularité de l'opération en repoussant l'ordre du jour Pourquery de Boisserin.

M. Pourquery de Boisserin proteste en disant que le ministre n'a nullement réfuté son argumentation.

M. Saint-Martin tente de reprendre la discussion. Les membres présents vociféreut, les pupitres jouent le grand rôle; et, finalement, sur la demande de M. Pourquery de Boisserin les membres du bureau constatent que la Chambre n'est plus en nombre et le vote sur l'ordre du jour est renvoyé à demain.

La séance est levée à 7 h. 25.

SÉNAT

Séance de l'après-midi du 28 mars 1893

Présidence de M. Challemel-Lacour, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Les galeries regorgent de monde. Beaucoup de dames en toilette claire.

M. Challemel-Lacour prononce son discours, dont voici les principaux passages :

DISCOURS DE M. CHALLEMEL-LACOUR

M. Challemel-Lacour remercie ses collègues de l'avoir appelé à la présidence, puis, après un long et pompeux éloge de J. Ferry, il parle en ces termes du rôle du Sénat :

« De jour en jour, l'opinion se rend plus clairement compte de son rôle dans l'ensemble des pouvoirs publics et de la fonction qui lui est dévolue. Aussi, attend-elle de lui qu'il maintienne, dans un invariable esprit de conciliation et de progrès réfléchi, mais avec fermeté, les droits qui sont les siens, ou plutôt ceux de la République elle-même.

» Le Sénat n'en est que le dépositaire. Il n'y a pas de républicain éclairé qui ne sente que la République, sa force et son avenir sont intéressés au premier chef, à ce que la Constitution soit pratiquée avec scrupule dans toutes ses parties.

» *Il n'y a pas d'esprit amoureux de réformes qui ne* doive souhaiter, pour leur triomphe durable, que ses idées passent par l'étamine devant ce grand corps recruté parmi ceux qui ont donné le plus de gages à la France, à la République, à la démocratie et qui ont amassé, dans la pratique des affaires, la plus large provision d'expérience et de savoir. *Mais, messieurs, les droits se maintiennent* surtout par l'usage.

» Les attaques contre la République se réduisent de plus en plus aux agitations de groupes irréconciliables, que le temps diminue à vue d'œil. Les partis peuvent être irréductibles, un peuple ne l'est jamais.

» A mesure que la France devient plus républicaine, de nouvelles questions se posent, des nécessités imprévues se révèlent et la tâche imposée aux pouvoirs publics s'aggrandit.

» La nation voit toujours dans le Sénat sa plus sûre *sauvegarde contre les agitations encore renouvelées par* intervalle à l'aide de procédés qui ne varient pas, mais de plus en plus vaines, des *partis expirants* ; elle voit en lui une garantie contre les tentatives hasardeuses ou détournées de réformes précipitées et mal conçues ; mais elle attend de lui davantage.

» Elle espère que le Sénat, *attentif au renouvellement* qui s'opère dans les conditions économiques et morales de la société, si étranger aux utopies, mais en relations si intimes avec la démocratie et si attaché à ses intérêts, utilisera sa riche expérience pour aborder, de concert avec le gouvernement, les plus pressantes de ces questions.

» Elles offrent un champ inépuisable à votre activité, et ce champ est si vaste qu'il me suffit de l'indiquer du doigt; je n'ai point la témérité de vous tracer un programme.

» Témoin de vos travaux depuis dix huit ans, je sais que vous êtes accoutumés à étudier toutes les questions avec la gravité et le sérieux qu'elles méritent, à ne vous inspirer que de la justice, à consulter toujours et avant tout l'intérêt de la patrie.

» Vous m'avez élevé à cette place pour vous aider dans la mesure de mes *forces* vos travaux. *Quoique* je veuille rester sobre d'assurances, je ne crains pas de vous donner celle que vous pouvez compter sur un collaborateur assidu, sur tout mon dévouement. »

Le Sénat reprend la discussion de l'article 10 de la loi des finances.

Impôt sur les vélocipèdes

M. Boulanger. — Le Sénat ne pourrait-il voter d'abord le principe de la taxe, en réservant le chiffre.

M. Lacombe. — Il serait préférable de discuter auparavant les *amendements*.

M. Oudet. — Il y a deux genres de vélocipèdes : ceux qui servent à l'amusement des jeunes gens et ceux qui sont d'usage industriel. La Chambre n'a adopté qu'une taxe pour ces deux séries.

Je propose de revenir à une taxe de 10 fr. pour les vélocipèdes *des riches, et de 5 fr. pour ceux d'usage industriel* ou commercial.

M. Boulanger. — Le droit de 10 fr n'est pas excessif; mais il est difficile de créer des impôts nouveaux.

Vote d'un impôt de 5 francs

La taxe *de 10 francs, mise* aux voix, est repoussée par 128 voix contre 124 ; la taxe de 5 fr. est adoptée à mains levées.

Les articles 11 à 18 sont adoptés.

Rejet des impôts sur les pianos et les livrées

Les impôts sur les pianos et les livrées sont repoussés.

La discussion de la réforme des boissons est prononcée.

M. Tirard. — L'impôt sur les opérations de bourse n'est plus à contester par personne, le projet du gouvernement *n'innove rien.*

M. le rapporteur a confondu les coulissiers avec les courtiers en marchandises; c'est une grave erreur.

M. Boulanger défend avec force arguments, le projet de la commission.

M. Tirard. — Si le projet de la commission est adopté je n'y apposerai pas ma signature. *(Mouvement prolongé.)*

M. Poirier. — Il faut prononcer la disjonction.

M. Tirard. — Le gouvernement s'y oppose,

ÉCHEC AU GOUVERNEMENT

La desjonction est prononcée avec une grande majorité. (Sensation, mouvement, appl.)

La prochaine séance est fixée à demain à 9 heures 1/2.

La séance est levée à 7 heures 1/2.

APRÈS LA SÉANCE

L'émotion est très grande dans les couloirs du Luxembourg. On se demande si M. Tirard ne va pas donner sa démission. Il n'a pas posé, il est vrai, la question de confiance sur la disjonction, comme sur le projet de la commission relatif aux opérations de bourse, mais il s'y est opposé, au nom du *gouvernement*.

Or, le Sénat l'a votée à la presque unanimité. Qu'arrivera-t-il si le ministre démissionne? Deux jours nous séparent de la fin du mois et il faut que le budget soit *adopté si l'on veut éviter de nouveaux douzièmes provi*soires.

La situation est grave.

Quand bien même M. Tirard se cramponnerait à son portefeuille, son budget est très atteint. D'un autre côté, on se pose cette question : Que va faire la Chambre ?

AUTOUR DU PANAMA

La Commission d'enquête

Voici les conclusions du rapport que M. Guillemet avait été chargé de faire au sujet des entrepreneurs du Panama, et que, quoique démissionnaire, il a déposé sur le bureau de la Commission d'enquête. Après avoir constaté que les bénéfices des entrepreneurs dépassent 86 *millions, M. Guillemet se demande si ces bénéfices sont* définitivement acquis :

« Il faudrait pour cela, dit-il, que les entrepreneurs justifiassent de l'accomplissement des conditions qui leur avaient été imposées. La plupart des entrepreneurs feraient difficilement sans doute cette justification.

» *Il appartient au liquidateur, qui représente les intérêts des cent mille porteurs de titres, de défendre ces intérêts et d'intervenir, s'il y a lieu, en actionnant les entrepreneurs.*

» Il peut, nous n'en doutons pas, compter sur le Parlement pour l'aider dans son œuvre réparatrice par telles mesures législatives qu'il croira utiles.

» Une simple réduction de bénéfices, réellement exorbitants, serait un véritable soulagement pour l'opinion publique. »

La séparation de biens Baïhaut

Paris, 28 mars. — La deuxième chambre du tribunal civil de la Seine vient de prononcer la séparation de biens entre les époux Baïhaut.

M. Monchicourt devra assister aux opérations de la liquidation, des reprises de Mme Baïhaut, qui s'élèvent à 300,000 fr., pour sauvegarder les intérêts de la masse sociale du Panama.

L'extradition de Cornélius Herz

Paris, 28 mars. — La *Liberté* dit que le dossier de l'affaire Cornélius Herz a été renforcé par différentes pièces *qui permettront de présenter d'une façon efficace la de*mande d'extradition.

L'expulsion d'Otto Brandès

Paris, 28 mars, — M. Otto Brandès a quitté Paris ce soir à six heures, à la suite de l'arrêté d'expulsion pris *contre lui.*

Paris, 28 mars. — Otto Brandès est parti ce soir pour Berlin par le train de 9 h. 25. Il était accompagné de sa femme et de ses enfants et a été salué par quelques journalistes et commerçants allemands.

Paris, 28 mars — A Asnières des gamins ont lancé des pierres à Otto Brandès au moment où il partait.

Le traité avec la Colombie

Paris, 28 mars. — La *Cocarde* dit :

« Nous pouvons annoncer que M. Monchicourt, liquidateur de la société de Panama, a télégraphié au représentant de la Compagnie d'accepter les conditions de la Colombie et de signer le traité renouvelant la concession du canal. »

Un cliché surveillé

Ainsi que le dit le *Gaulois*, il est bien exact qu'une garde a été montée autour des formes de la *Libre Parole*, au moment où la préfecture s'imaginait que nous allions sortir un cliché susceptible d'*intéresser* l'Elysée.

Notre directeur était à ce moment-là à Sainte-Pélagie

Un soir, deux personnes — car nous avons des amis un *peu partout — vinrent nous prévenir, chacune de leur* côté, des mesures qui nous attendaient au cas où un cliché aurait paru.

Des perquisitions devaient être faites, le matin même de cette publication, chez les deux secrétaires de rédaction de la *Libre Parole*, MM. de Boisandré et Duval, — et naturellement la conclusion préméditée de ces perquisitions était l'arrestation immédiate de nos deux amis.

Quant aux agents chargés de surveiller les formes, ils étaient au nombre de cinq : ils s'acquittaient scrupuleusement de leur mission, et leur chef alla jusqu'à offrir 5 et 6 francs des deux ou trois premiers numéros de notre journal sortis des presses, tant était anxieuse l'attente de ce fameux cliché, dont l'apparition aurait en « des conséquences considérables. »

Chez M. Andrieux

A la suite des déclarations faites par le *Journal* et reproduites par nous hier, nous avons été voir M. Andrieux :

« — En ce qui concerne les 750,000 fr. demandés par M. de Reinach à M. Cottu, nous a répondu M. Andrieux, je n'ai que quelques mots à dire, qui me dispenseront d'ajouter quoi que ce soit.

» Cette information du *Journal* reproduit en grande partie ma déposition au juge d'instruction.

» Quant à l'X..., vous connaissez ma réserve : il y a cependant deux points que je veux rétablir.

» Le *Journal* dit : « Le bon portrait le nom de cinq députés qui se sont partagés la somme de 50,000 fr. *Quatre de ces noms ont été grattés sur le bon.* — Le cinquième nom est resté sur le chèque. »

» C'est là une erreur de détail : *Il n'y a pas de nom gratté sur le chèque.* Celui que je n'ai pas voulu livrer au public y figure seul : il est précédé des mots : *Pour le compte de...* » *(ici le nom)* et suivi de la mention : « et de quatre autres députés. »

» D'où il résulte que X... est un député, comme je l'ai dit.

» Je vous l'affirme encore, répétez-le ; sur le bon de *80,000 francs il y a un nom, un seul, mais pas de grat*tages. »

Nous cueillons en outre dans le même journal la petite information qu'on va lire et qui a également trait au fameux X ou aux dossiers qui accompagnaient la liste contenant le nom du mystérieux X.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séancee du mardi 29 mars

La commission s'est réunie à trois heures, sous la présidence de M. Clausel de Coussergues.

Le scrutin pour la nomination d'un rapporteur général, a été aussitôt ouvert ; il n'a été fermé qu'à quatre heures.

Par 12 voix contre 10 accordées à M. Guieysse, M. Vallée a *été nommé rapporteur général.*

M. Delahaye a été ensuite introduit.

DÉPOSITION DE M. DELAHAYE

M. le Président. — La Commission, qui vient de nommer son rapporteur, désire savoir si vous avez à ajouter *quelque chose à vos précédentes déclarations?* — R. J'ai rédigé une note, et je suis heureux que vous me permettiez de dégager ma propre responsabilité en m'entendant de nouveau.

» La preuve collective de la corruption pouvait être faite sans pouvoirs spéciaux; elle résultait des écritures *du Panama qui constataient la sortie de sommes impor*tantes remises à M. de Reinach. Cette constatation, vous l'avez faite.

» Restait la preuve de la corruption individuelle; pour la faire, il vous eut fallu des pouvoirs spéciaux, une liste de noms n'eut pas été une preuve. Il vous fallait pouvoir faire des perquisitions et des confrontations. Ces pouvoirs, vous ne les avez pas eus; le gouvernement a été pour vous un obstacle plutôt qu'un auxiliaire.

» La personne qui m'avait renseigné l'avait été elle-même par MM. de Reinach et Arton et des administrateurs du Panama. Pas plus que moi, vous n'avez pu faire la preuve. »

M. le Président. Pouvez vous nous dire les noms des corrompus ? — R. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour être relever de mon secret, je ne puis nommer la personne *qui m'a donné les renseignements. Je fais remarquer que* tous les faits dénoncés par moi ont été reconnus vrais ; mais je ne puis donner une liste qui, par elle-même, n'est pas une preuve.

DÉPOSITION DE M. CARPENTIER

Mouvement d'attention.

M. Carpentier. — Je promets de ne dire que la vérité, pas toute la vérité, parce que certaines choses ne me sont venues que par une confidence spéciale.

« J'ai eu de M. de Reinach, trois pils scellés, un premier remis et rendu peu après, un second deux mois avant sa mort, et un troisième, deux ou trois jours avant sa mort. Il était inscrit sur ces pils : « En cas de décès, remettre à l'un de mes frères. »

» Or, le lendemain de la mort du baron de Reinach, j'ai remis le tout, chez moi, à M. de Reinach-Cessac frère du défunt. »

M. Bigot. *Y avait-il* beaucoup de papiers ? — R. C'était assez important. Il y avait une grande enveloppe et deux autres plus petites.

D. Avez-vous revu chez le juge d'instruction les papiers et les enveloppes ? — R. Je n'ai pas revu les enveloppes. Quant au contenu, je ne puis me rendre compte si tout y était.

D. Ce que vous avez revu à l'instruction paraît-il être tout ce que vous aviez confié à M. Oscar de Reinach? — R. Non. J'avais tout remis à M. Oscar de Reinach, et les enveloppes étaient fermées. M. de Reinach a laissé entendre que je lui avais remis les enveloppes ouvertes ; c'était inexact (Mouvement).

« M. de Reinach-Cessac l'a ensuite reconnu devant moi chez le juge d'instruction. »

D. Y avait-il un autre membre de la famille lors de la confrontation ? — R. Oui, il y avait M. Joseph Reinach, et *aussi mon caissier.*

D. Pourquoi M. Joseph Reinach était-il là ? — R. Je n'en sais rien. M. Joseph Reinach a même poussé M. de Reinach-Cessac à rentrer dans l'exactitude des faits. Pour moi, je déclare n'avoir pu me tromper sur l'importance des faits.

» On ne m'a montré que la douzième ou dizième partie de papiers que m'avait remis le baron de Reinach, et, que, suivant son instruction, j'avais passés à son frère. (Mouvement).

M. Jolibois. — Quel jour avez-vous remis les papiers à M. Oscar de Reinach? — R. Le lundi, lendemain de la mort. J'ai revu ensuite M. de Reinach-Cessac à l'enterrement de son frère.

M. Bigot. Avez-vous fait remarquer au juge d'instruction que les pièces montrées n'étaient pas toutes celles que vous aviez remises? — R. Oui ne m'a pas interrogé là-dessus.

D. Un journal prétend qu'il y avait quatre dossiers qu'il désigne? — R. Je ne puis préciser, car je n'ai pas ouvert les enveloppes, ni vérifié leur contenu; mes remarques portaut sur la quantité de papiers, et non sur le détail de chacun d'eux.

M. de Villebois-Mareuil. — M. *Carpentier* a-t-il été chargé de remettre des pils à d'autres personnes?

Le témoin dit ne pouvoir répondre sur ce point.

M. de Villebois-Mareuil. — A des personnages politiques, par exemple. — R. Non. M. de Reinach-Cessac a emporté les pils tels quels. Jamais le baron de Reinach ne m'avait dit ce qu'il contenaient.

M. Grousset. M. le baron de Reinach vous avait-il fait des confidences sur des sommes remises par lui à des parlementaires? — R. Non.

M. Jolibois. — Et le chantage de Cornélius Herz? — R. Je n'en ai rien su, pas plus que les causes de dissentiment avec Cornélius Herz.

DÉPOSITION DE M. ANDRIEUX

M. Andrieux. Je ne jure de dire que la vérité, mais je me réserve de ne pas la dire tout entière.

M. le Président. Persistez-vous à ne pas pouvoir révéler ce nom que vous avez coupé sur la pièce que vous avez produite ? — R. Je ne crois pas pouvoir rien ajouter à ce que j'ai déjà dit, je ne puis dire ici ce que je n'ai pas cru devoir dire à la justice.

M. le Président. Voulez-vous mettre un terme au mystère de l'X. — R. Non; je connais le nom, mais je ne crois pas pouvoir le dire.

M. Barthou. Pouvez-vous répondre des explications données à la presse et qui déchargent certaines personnes. — R. Très volontiers. L'X ne couvre aucun membre du corps diplomatique, ni aucun membre de la famille du président de la République. Le texte même de la liste l'indiquait suffisamment. (On se rappellera que nous avons été les premiers à soutenir cette thèse).

M. Jolibois. Herz vous a remis une liste et vous a imposé de garder le silence sur le nom par vous supprimé. Vous ajoutez foi à la mention : « Quatre autres députés. » — R. La confiance que j'attache à ce document a peu d'importance, mais, je suis certain que X est un député.

M. Jolibois. — Vous nous avez dit à votre première audition que vous parleriez devant le juge d'instruction ; cependant, vous n'avez pas parlé, mais vous avez fait connaître le nom à M. Clémenceau. Pourquoi, vous croyant tenu au secret, ne l'avez-vous pas gardé vis-à-vis de M. Clémenceau ? — J'étais autorisé à faire cette communication à M. Clémenceau.

M. le Président. — Le nom que vous avez donné à M. Clémenceau était-il le vrai. — R. Certainement. Je ne suis pas homme à me livrer à de pareilles fumisteries.

M. Leydet. — Nous pourrions procéder par élimination pour avoir le nom ? — Je ne répondrais pas. Quand le soupçon s'égare sur un très grand nombre d'individus, il n'est pas dangereux. J'ai donné 17 noms, plusieurs n'ont même pas été poursuivis, d'autres ont été l'objet d'une ordonnance de non-lieu, d'autres ont été poursuivis. Couvrez l'X de la même impunité.

M. Jolibois. Savez-vous quelque chose sur le fait que M. Stéphane a porté la liste à M. Clémenceau ? — R. Non.

M. Gamard. Avez-vous des renseignements sur le chantage organisé par Herz vis-à-vis de Reinach et sur les agissements d'hommes politiques ? — R. Je ne sais rien de plus que ce que j'ai dit.

Le correspondant d'un grand journal anglais, qui habite Paris, m'a seulement affirmé que la dépêche datée de Francfort était de la main de Reinach.

M. Gamard. Les lettres de M. Chabert semblent en contradiction sur ce point. Il était question dans ces lettres du nommé Marot. Savez-vous de qui il s'agit ? — R. J'ai cru qu'il s'agissait de M. Henri Maret, dont le nom figure au bas de toutes lettres sur la photographie de la liste que j'ai remise. Je crois même que sur cette photographie le prénom est ainsi orthographié : « Henry ».

M. Guyesse. — Avez-vous donné à M. Clémenceau la liste des 104? — R. Non, j'ai bien une liste de 104 noms *entre les mains, mais, comme elle n'est appuyée par au*cune preuve, je ne puis vous la donner. Si on n'a pas fait davantage de lumière, c'est qu'on ne l'a pas voulu. On aurait pu arrêter Arton ! J'ai dit qu'à des propositions faites en mon nom, Arton avait laissé comprendre qu'il avait traité avec le gouvernement.

» De plus, M. Dupas, secrétaire de M. Soinoury a vu Arton à Londres

M. Andrieux reproduit le récit très complet que nous avons donné là-dessus.

» Vous avez essayé, continue-t-il, d'assurer le fait, on a refusé de vous ré ondre, je considère ce refus comme un aveu. »

M. le Président. Vous avez, dans une réunion publique, annoncé des révélations qui éclateraient comme un coup de tonnerre; pouvez-vous parler? — R. Je suis en voie de recherches, elles ne me permettent pas encore de parler. *Je n'ai rien de certain,* mais j'ai la profonde conviction que rien n'a été exagéré. Je n'ai pas d'autres éléments que ceux que je possède actuellement. Je ne parlerai pas, mais j'ai confiance que j'en aurai. »

DÉCLARATION IMPORTANTE

M. Andrieux continue ainsi :

« Si le gouvernement veut mettre à votre disposition un commissaire de police avec un mandat d'arrêt, je m'engage à mettre, moi, à la disposition de ce commissaire, une personne qui, avant huit jours aura trouvé Arton et le fera arrêter. »

Sur une question M. Audrieux dit que la liste remise par Herz et dressée par Reinach ne serait pas une tentative faite par ce dernier pour détourner les soupçons puisque toutes les indications de ce document ont été reconnues exactes.

M. Andrieux renouvelle ensuite, au sujet du reçu de 25,000 francs, signé de sa main à Reinach, les explications qu'il a données dans une interview que nous avons reproduite.

INCIDENT

Il ajoute : « Permettez-moi d'exprimer devant M. Dumay le regret de l'avoir vu attester l'existence d'une lettre qui ne m'a pas été communiquée et qui, je crois, n'a pas été textuellement reproduite.

» Dans la *Grande Bataille*, on y trouvait cette phrase : « Je vous ai rendu beaucoup de services » ; Cette phrase n'est pas dans la lettre :

» *En confirmant cette lettre, il m'a causé un préjudice* grave et a été d'une regrettable légèreté. »

M. Grousset donne lecture de la copie de la lettre. Voici la phrase :

» Je vous ai été utile et agréable quand vous me l'avez demandé. »

Ce texte diffère sensiblement du premier.

M. Dumay. — Pour moi, « être utile » équivaut à » avoir rendu des services. »

M. Andrieux. — C'est une addition grave qui dénature le sens de la lettre. La publication de cette lettre ainsi dénaturée est un faux.

» M. Dumay a d'ailleurs communiqué à la *Révolution* les listes que ce journal a publiées. »

M. Dumay. — Je ne le nie pas.

M. Grousset propose, étant donnée une déclaration de M. Cottu au cours du procès, d'entendre M. le marquis de Morès au sujet des papiers que M. Braimond, dit « de Véragode » offrit de lui vendre.

L'audition est décidée.

M. Chabert ne se présentant pas, pour cause de maladie, il est décidé qu'une délégation de trois membres, composée de MM. de la Battud, Bertrand et de M. Villebois-Mareuil de la droite, se rendra chez lui pour recueillir ses déclarations.

Ces messieurs seront accompagnés d'un sténographe.

La Commission s'ajourne à jeudi et lève sa séance à sept heures.

Paris, 28 mars. — La Commission a immédiatement envoyé au Garde des Sceaux le passage, certifié conforme, de la déposition de M. Andrieux, passage où l'ancien préfet de police se fait fort d'arrêter Arton dans le délai de huit jours si on lui donne un commissaire de police.

L'EXPORTATION DE TISSUS EN CHINE

On constate une augmentation dans la valeur des tissus de coton importés, et une diminution dans les quantités; ce fait provient de ce que les Chinois se mettent à préférer les articles lourds, et par conséquent plus chers, aux articles légers à bas prix. Les tissus américains sont de plus en plus recherchés, et leur importation a presque doublé depuis quelques années. Les produits hollandais ont une tendance au progrès, en raison de leur prix peu élevé et de leur belle apparence.

Les cotonnades de Saxe sont peu demandées en Chine. Il ne faut pas oublier qu'avant tout il faut se conformer, dans la fabrication, aux goûts du pays et que tels articles, qui peuvent plaire en Europe, n'ont aucun succès en Chine.

En tissus de laine, ce sont les articles anglais qui tiennent la tête; les articles allemands sont moins recherchés. Depuis quelque temps, les draps sont importés en plus grande quantité, mais la demande en sera toujours peu considérable. Depuis sept ou huit ans, les prix décroissent constamment; quelques fabricants ont essayé de livrer des marchandises de moindre qualité, mais cette tentative n'a pas réussi : les Chinois sont trop connaisseurs pour se *laisser tromper* par ce procédé. Pour lutter contre la concurrence anglaise, il faut se conformer à son genre de fabrication et adopter les teintes qu'elle emploie.

Les renseignements qui précèdent sont de source allemande.

NOUVELLES DU JOUR

Une entrevue de M. Lucien de Reinach avec M. Crispi

Rome, 28 mars. — M. Lucien de Reinach a eu un long entretien avec M. Crispi.

La journée politique

Paris, 28 mars. — Dans le *Gaulois*, M. Cornély, examinant la journée politique et ses conséquences possibles, dit :

« Ce qui est le plus sérieux, c'est que par suite de ses dissentiments financiers avec la Chambre, le Sénat laissera en plan, au moment des vacances, le budget et forcera le gouvernement à recourir à de nouveaux douzièmes provisoires.

» Arton, le rapport de la Commission d'enquête et le budget sont trois choses à peu près aussi lointaines l'une que l'autre. »

Un grand incendie à Paris

Paris, 28 mars. — Un incendie s'est déclaré dans un entrepôt de bois, passage Sainville, près du boulevard Diderot. Le foyer de l'incendie est considérable. Jusqu'à présent, on ne signale aucun accident de personnes.

L'incendie continue, combattu par de nombreuses pompes. Les autorités sont sur les lieux. Les dégats paraissent devoir être très importants.

Paris, 28 mars. — L'incendie s'est déclaré 38, rue de Regny, chez M. Fère, entrepreneur de transport pour les graineteries, dans des hangars renfermant ses marchandises. Le presbytère de Regny a été atteint par les flammes.

Liebknecht interviewé

Bruxelles, 28 mars. — M. Liebknecht, au cours d'une interview, a *fait remonter au prince de Bismarck la respon*sabilité des incidents Ahlwardt.

» Bismarck, a-t-il dit, a toujours agi par intrigue, violence ou corruption.

» Il faudra dix ans pour nettoyer l'Allemagne de ses souillures. »

Il a ajouté : « M. de Bismarck n'est plus rien, et, si l'empereur ne voulait pas épargner le maire du palais de son auguste père, il serait en prison. »

Liebknecht a terminé en déclarant que la boue de l'ère des milliards était aussi malproprre que celle du Panama.

Un télégramme du général Dodds

Paris, 28 mars. — Le général Dodds télégraphie de Wyddah, le 27 mars, la dépêche suivante, reçue à Paris le 28, à cinq heures du soir :

» Des nouvelles récentes confirment mon télégramme du 24, sur la situation des pays du sud de Lama. Je viens d'établir une compagnie d'Afrique au nord d'Allada pour mieux surveiller Lama et fouiller les débouchés de l'ouest vers Tandji, où était signalé un poste de Dahoméens, 200 fusils, et plusieurs chefs dissidents. L'ennemi ayant appris la marche de nos troupes, s'est retiré vers le nord; mais, les chefs de la localité et les habitants sont restés ralliés à nous.

» Le chef Taridji, arrivé le 27 à Wyddah, confirme, sur Behanzin, mes renseignements antérieurs et provenant de diverses sources. Béhanzin serait dans un grand affaiblissement moral et physique; il se serait rendu, s'il n'en avait pas été empêché par trois chefs militaires qui l'entourent. Les privations et la variole détruit la moitié de son monde ; Koussougan serait en disgrâce, une grande partie de sa famille est morte et sa maison a été incendiée.

» Les opérations de la *mission de délimitation franco*-allemande, touchent à leur fin. Le pays traversé est calme et reconnaît cordialement l'autorité de la France. »

Le crédit agricole

Paris, 28 mars. — La commission a adopté, à l'unanimité, le projet de crédit agricole que lui a exposé M. Martinon et dont voici les grandes lignes.

Cette proposition complète celle de M. Méline, et est basée sur la garantie des grains emmagasinés ; elle consiste dans l'établissement de docks greniers et dans la création de certificats de dépôt négociables.

Le but que se propose M. Martinon est de permettre aux cultivateurs de faire argent de la récolte sans la vendre, et d'élever ainsi le grain au rang d'une valeur mobilière négociable.

M. Georges Graux a été nommé rapporteur.

Deux douzièmes provisoires

Paris, 28 mars. — Dès que le budget de 1893 reviendra à la Chambre, c'est-à-dire demain soir, M. Salis, au nom de plusieurs de ses collègues, déposera une proposition de loi tendant à demander deux douzièmes provisoires.

Les comités socialistes et les prochaines élections

Paris, 28 mars. — On lit dans le *Courrier du Soir* :

« Les comités socialistes des départements préparent activement leur organisation électorale sur le mot d'ordre venu de Paris. Il a été décidé que des candidats seraient présentés partout pour permettre au parti de faire le recensement de ses forces. »

La fin de la grève des manufactures d'allumettes

Paris, 28 mars. — La grève des ouvriers des manufactures d'allumettes de Pantin est terminée.

A la suite d'une entente entre les délégués des grévistes et la direction, les ouvriers ayant obtenu satisfaction, ont décidé de reprendre le travail demain matin.

Des dépêches viennent de partir pour les trois manufactures de province, ordonnant la reprise du travail pour demain matin, huit heures.

A la suite des incidents divers de la grève des ouvriers des fabriques d'allumettes, M. Pradines, directeur des manufactures de l'Etat, a demandé sa mise à la retraite, qui a été accordée.

L'antisémitisme. — Dans un cimetière israélite

Dijon, 28 mars. — Des malfaiteurs, après avoir arraché de leurs gonds les portes du cimetière israélite, ont soulevé et brisé trente-six pierres tombales. D'autres pierres plus solides, ont été également l'objet de tentatives très visibles. Une enquête est ouverte.

Une explosion à Rodez. — Trois victimes

Rodez, 28 mars. — Un baril contenant 100 kilos de poudre, qui avait été déposé dans une maisonnette située dans le jardin de M. Boulloc, armurier à Rodez, a fait violemment explosion au moment où trois personnes se trouvaient dans l'intérieur : deux jeunes gens et une vieille femme.

L'immeuble est complètement effondré, ensevelissant ces trois malheureux sous les décombres. On a pu les retirer aussitôt, respirant encore; mais leur état est grave. Les deux jeunes gens surtout, ont été affreusement brûlés. On désespère de les sauver.

Ce sont le jeune Boulloc, âgé de seize ans, et Berthomieu, âgé de dix-huit ans, élèves au lycée de Rodez.

Cet accident provienderait de l'imprudence du fils Boulloc qui aurait ouvert le baril ayant la cigarette à la bouche.

Trois ouvriers noyés à Bordeaux

Bordeaux, 28 mars. — Quinze ouvriers travaillaient ce matin, à une maison au bas du quai lorsqu'une tôle s'est rompue. Trois ouvriers ont été noyés.

Un complot démenti

Berne, 28 mars. — M. Lachenal, chef du département des affaires étrangères vient de télégraphier à Berlin, que la nouvelle d'un complot contre l'empereur et l'impératrice à leur passage en Suisse, lors de leur voyage en Italie est absolument controuvée.

Explosion d'un ballon

Versailles, 28 mars. — Un ballon monté par un seul aéronaute qui avait atterri à Villepreux a fait explosion hier. L'accident a été causé par l'allumette d'un fumeur. Une vingtaine de personnes ont été légèrement brûlées au visage.

Au Conseil des ministres

Paris, 28 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

MM. Tirard et Charles Dupuy, retenus au Sénat par la discussion du budget, n'assistaient pas à la délibération.

LA QUESTION DES PÉTROLES

Le conseil s'est occupé de la question des pétroles. Il a décidé d'appuyer la proposition de la commission des douanes tendant à maintenir le *statu quo* jusqu'à l'issue des négociations en cours.

L'INTERPELLATION SUR LE DAHOMEY

L'amiral Rieunier et M. Delcassé ont indiqué le sens des déclarations qu'ils doivent faire à la Chambre en réponse à l'interpellation sur le Dahomey.

La comptabilité des fabriques d'églises

L'*Officiel* a publié ce matin le décret rendu après avis du Conseil d'Etat, sur la comptabilité des fabriques et qui soumet absolument ces établissements à l'arbitraire des fonction